PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du mercredi 3 avril 2019

Nombre de membres du Bureau: 7 dont 7 en fonction.

Le 3 avril 2019 à 19 heures 30, le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux s'est réuni à la Mairie de Manspach, suite à la convocation du Président en date du 22 mars 2019.

Sont présents, sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Président : 5 membres
M. Joseph BERBETT Vice-Président NON GEMAPI, M. Bertrand IVAIN Vice-Président GEMAPI,
M. Dominique RULOFS, Assesseur GEMAPI, M. Vincent GASSMANN, Assesseur GEMAPI

M. Christophe WEBER, Président de la Commission Technique
Sont excusés :
Mme Sabine DREXLER, Conseillère Départementale, M. Rémy WITH, Conseiller Départemental,
Mme Danielle BUHLER, Assesseur Non GEMAPI
M. Denis NASS, Assesseur Non GEMAPI

Y assistent également :
L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, MM. Hugo LIENERT, riviériste, Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

M. le Président constate que le quorum est atteint. M. DIETMANN remercie les Membres du Bureau pour leur présence, ainsi que les personnes associées.

Le Bureau approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du lundi 10 septembre 2018 à Manspach.

ORDRE DU JOUR

1. Préparation de la séance du Comité Syndical du vendredi 12 avril 2019 à 19 heures 30 à la salle communale de Manspach
2. Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2018 et finalisation du projet de budget 2019
3. Prorogation de la ligne de trésorerie
4. Contrats d'assurance des risques statutaires
5. Divers

⇨ **Arrêté du 1er avril 2019** :
M. le Président annonce que M. le Préfet a entériné l'adhésion de la commune de Levoncourt et la modification des statuts de l'EPAGE Largue.

⇨ **Bilan hydrologique :**
Le Président donne la parole à M. FAESSEL.
M. FAESSEL présente un bilan hydrologique à l'aide des historiques des précipitations disponibles sur Infogéo68 aux stations de Carspach et Lucelle.
M. IVAIN demande si on peut obtenir les historiques, afin de pouvoir comparer. M. FAESSEL dit que c'est possible et que les données sont récupérables depuis la création de l'outil.

M. BRETON explique que le manque d'eau impacte les milieux naturels, dont les zones humides, et affecte la faune aquatique. Des pontes de grenouilles ont notamment dépéri à Pfetterhouse dans une zone humide qui s'est asséchée au mois de mars.
M. FAESSEL commente les courbes de niveau dans les eaux souterraines. Trois stations de mesures sont installées dans les cailloutis du Sundgau (nappes souterraines perchées dans les collines bordant la vallée de la Largue) : Mooslargue, Muespach-le-Haut (vallée de l'Ill) et Florimont (Territoire de Belfort). Les niveaux dans les nappes sont les plus basses jamais mesurées depuis l'installation des dispositifs de suivi il y a quinze ans. La tendance est encore à la baisse.

M. DIETMANN explique que les précipitations à venir n'ont pas de potentiel de recharge important car elles seront soit ruisselées directement lors des orages de printemps ou absorbées par la végétation.

⇨ **Natura 2000**

M. BRETON présente une synthèse des dernières actualités Natura 2000.

Castor

Ces derniers mois ont été marqués par la découverte de nombreux barrages de castor (2 à Friesen, 1 à Strueth, 1 à Seppois-le-Bas) et par la remontée du Castor sur la Largue où des indices de présence ont été observés à Seppois-le-Haut et Courtavon.

Restauration de la continuité écologique et de zones humides

La renaturation de la continuité écologique du vallon du Steinbach a débuté à Hirsingue et Heimersdorf. Une buse et un seuil ont été effacés.

2 mares ont été créées à Friesen à proximité des étangs Vorderweiher.

Chartes et contrats Natura 2000

La charte Natura 2000 Vallée de la Largue a été contractualisée par un agriculteur de Bendorf sur 1ha. La parcelle comprend des prairies pâturées, une forêt alluviale et la ripisylve du Grumbach.

Les agriculteurs peuvent à nouveau signer, en 2019, des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le zonage Gerplan.

Perspectives

Il est prévu de poursuivre les démarches de contractualisation de chartes Natura 2000 et de travailler sur plusieurs dossiers d'ilots de vieux-bois, sur des ponts, des ruisseaux et des églises. Parmi les étangs concernés, certains appartiennent au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) et feront l'objet d'un plan de gestion à Pfetterhouse et Chavannes sur l'Etang.
M. GASSMANN demande si l'EPAGE a des nouvelles du CSA depuis la réunion de décembre.
M. BRETON répond qu'un bureau d'étude a été retenu. Une demande de financement a été faite auprès de la Région via l'Appel à Projet 2019 Trame verte et bleue Grand Est. Si la demande de financement est validée, le bureau d'étude devrait démarrer l'étude en octobre. D'ici là, l'équipe du CSA et l'EPAGE commenceront la réalisation d'un diagnostic écologique.
Des inventaires naturalistes seront également menés notamment sur l'Agrion de mercure, un insecte d'intérêt Européen.
Parmi les actions de communication projetées, la tenue d'une nuit européenne de la chauve-souris le 30 août 2019 à 19h à la Maison de la nature du Sundgau (Altenach) est à noter.
M. RULOFS demande si la Commune de Le Haut Soultzbach pourrait recevoir une copie du flyer par email pour l'insérer dans le bulletin communal.
M. BRETON l'enverra à la Commune.

⇨ **Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2018**

M. DIETMANN donne la parole à Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, pour la présentation du compte administratif 2018.
Le compte administratif 2018 laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 34 699,42 € et un excédent de la section d'investissement de 53 904,31 €.
Les restes à réaliser sont de - 28 060,00 €.

Le résultat de la clôture 2018 est un excédent réel corrigé de 60 543,73 €.

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du service GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 12 473,10 € et un excédent de la section d'investissement de 30 612,50 €.
  Les restes à réaliser sont de - 20 435,00 €.
  Le résultat de la clôture 2018 est un excédent réel corrigé de 22 650,60 €.

- du service NON GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 22 226,32 € et un excédent de la section d'investissement de 23 291,81 €.
  Les restes à réaliser sont de - 7 625,00 €.
  Le résultat de la clôture 2018 est un excédent réel corrigé de 37 893,13 €.

M. IVAIN constate que la différence entre le budget voté et ce qui a été réalisé est importante.
M. DIETMANN répond que la cellule technique a été mobilisée par un travail d'analyses conséquent suite aux crues de juin 2018.

Le Bureau est favorable à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 :
Recettes de fonctionnement : 53 904,31 €
Recettes d'investissement : 34 699,42 €

⇨ **Avancement des travaux**

M. DIETMANN donne la parole à M. LIENERT
M. LIENERT présente les travaux réalisés, diaporama à l'appui.

❖ Intervention sur la ripisylve de la Largue à Courtavon

La ripisylve de la Largue à Courtavon n'ayant jamais bénéficié d'une intervention globale d'entretien présentait une végétation foisonnante et vieillissante qui était entrain de littéralement refermer le cours d'eau. Les travaux réalisés se sont essentiellement limités au recépage des très nombreux et vieux saules blancs, ainsi qu'à l'abattage de quelques cultivars de peupliers inadaptés aux berges des cours d'eau du Jura Alsacien. Le bois issu des coupes a été valorisé en bois énergie (copeaux). Des plantations de renforcement et surtout de diversification seront réalisées à l'automne 2019.

❖ Campagne de nettoyage et désembâclage

Suites aux violents orages des deux dernières années et malgré les interventions déjà réalisées, de nombreux linéaires de différents cours d'eau présentaient encore des embâcles conséquents. Des passages d'entretien ont ainsi été réalisés sur:

- le Soultzbach à Gildwiller (tout le ban communal)
- le Soultzbach à Le Haut Soultzbach (tout le linéaire communal à l'aval du pont de la D34)
- le Traubach à Guevenatten
- la Largue de Wolfersdorf à Seppois le Haut (passage complet)

Les travaux ont été stoppés au 15 mars (date à partir de laquelle les coupes dans les ripisylves sont interdites pour cause de période de nidification) et reprendront dès que possible, notamment sur:

- le Largitzenbach à Bisel, au droit du rejet de la rhizosphère
- la Largue à Balschwiller
- le Soultzbach à Falkwiller

⇨ **Orientations 2019**

▪ **Optimisation de l'écoulement des crues du Grumbach à Mooslargue**

M. LIENERT montre des photos illustrant les crues de juin 2018. Malgré les travaux de déblais de la zone inondable du Grumbach réalisés en 2015, le centre du village reste toujours fortement impacté par les inondations. A l'amont direct de la zone inondée est établi un étang, en remblai de la zone inondable, sur une surface de plus de 1,2 hectares. Une opportunité de maîtrise foncière (rachat) de l'étang est proposée à l'EPAGE Largue pour le prix de 7 500 €. Dans le cas de ce rachat, l'EPAGE pourrait mettre en place, comme cela a été fait à Seppois le Haut, des travaux de reconquête de la zone inondable.
Bénéfices attendus:

- Reconquête de 120 ares inondables
- Augmentation de la biodiversité
- Soutien des étiages
- Limitation du réchauffement des eaux du Grumbach
- Augmentation de la résilience des milieux aquatiques liés au Grumbach au changement climatique

▪ **Hydraulique douce et coulées de boues**

Lors de l'installation de l'EPAGE Largue, le Comité syndical avait décidé de prendre partiellement la compétence ruissellement et ainsi de la partager avec les communes. Lors de la réunion de la Commission Technique du 17 novembre 2018, les Elus avaient décidé de proposer, au prochain Comité syndical, la prise en compte des opérations de mise en place de techniques d'hydrauliques douces en matière de ruissellement subventionnées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Pour rappel, les avantages des techniques d'hydrauliques douces (haies et fascines) sont multiples :

- Prévention des coulées de boues
- Augmentation de la biodiversité
- Reconstitution des trames vertes et bleues
- Structuration du paysage
- Lutte contre l'érosion éolienne des sols

⇨ **Budget prévisionnel 2019**

Pour équilibrer le budget du service NON GEMAPI 2019, le Président propose de porter la valeur du point à 774,67 € et de fixer le seuil de participation maximum des communes à 2,57 €/habitant/an.

Pour équilibrer le budget du service GEMAPI 2019, le Président propose de porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 158 200.01 €.

Il propose d'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques "eau" de 3 000 € à la Maison de la Nature du Sundgau.

Le budget 2019 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	378 184,65 €	378 184,65 €
Section d'investissement	240 031,23 €	243 928,96 €

Le Bureau valide ces propositions.

M. IVAIN demande si les agriculteurs qui ont pris un engagement de non labour maintiennent cet engagement de façon pérenne.
M. FAESSEL répond que le passage au non-labour est une démarche agronomique sur le long terme, qui a pour but d'augmenter le taux de matière organique dans les sols. Les agriculteurs convaincus par la démarche s'y projettent à long terme.
M. DIETMANN relate que les agriculteurs ne veulent pas des bassins de rétention surinondant leurs cultures et sont bien conscients que c'est sur l'ensemble du bassin versant qu'il faut agir pour limiter le départ des fines et des résidus de pesticides qui se fixent, lors des crues d'orage, dans les prés et gâchent la récolte de foin dans la zone inondable. Il faut, sur l'ensemble du bassin versant, augmenter la capacité d'infiltration des sols. La mise en place espérée des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) devrait permettre d'impulser les bonnes pratiques et les pérenniser à long terme.
M. FAESSEL fait part de la prise de contact avec la Communauté de Communes Sundgau quant à la révision du PLUi du secteur d'Illfurth en cours. L'EPAGE Largue était associé au début de la démarche mais ne l'est plus aujourd'hui. Nous avons demandé de pouvoir être associé à la démarche pour pouvoir prévenir les dommages dus au ruissellement et coulées de boues, par l'intégration de règles d'urbanisme dans les zones à risque, repérées lors des suivis des orages de juin 2016 et juin 2018.

⇨ **Prorogation de la ligne de trésorerie : délibération B/01/2019**

Vu la délibération prise lors du Comité Syndical du 20/10/2000 donnant pouvoir à M. le Président, Daniel DIETMANN, en ce qui concerne les diverses opérations liées à la ligne de trésorerie,
Entendu les explications de M. le Président sur la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 100 000 €,
Après examen de propositions d'organismes financiers,

Le Bureau DECIDE, à l'unanimité

- De retenir l'offre de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, dont les conditions sont les suivantes :
  Durée : 1 an
  Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point
  Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
  Commission : commission d'engagement de 150 € payable à la signature du contrat.
- Autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

⇨ **Contrats d'assurance des risques statutaires : délibération B/02/2019**

M. le Président expose :

- l'opportunité pour l'**EPAGE Largue** de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à l'EPAGE Largue.

Le Bureau de l'EPAGE Largue, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

L'EPAGE Largue charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Autorise M. Président ou son représentant à signer les actes y afférent.

⇨ **Divers**

Aucun point divers n'est évoqué.

M. le Président remercie l'assistance pour la qualité des débats et clôt la réunion du bureau à 22h30 avec une photo de nuage d'une centaine de milliers de pinsons du Nord en migration à Levoncourt le 11/01/2019.

Table des délibérations

B/01/2019 : Prorogation de la ligne de trésorerie
B/02/2019 : Contrats d'assurance des risques statutaires

BUREAU DE L'EPAGE LARGUE
du mercredi 3 avril 2019 à 19h30 à la mairie de Manspach

LISTE D'EMARGEMENT

FONCTION	TITULAIRE	EMARGEMENT
Président	M. Daniel DIETMANN	
Vice-Président Non-GEMAPI	M. Joseph BERBETT	
Vice-Président GEMAPI	M. Bertrand IVAIN	
Assesseurs Non GEMAPI	Mme Danielle BUHLER	EXCUSEE
	M. Denis NASS	EXCUSE
Assesseurs GEMAPI	M. Dominique RULOFS	
	M. Vincent GASSMANN	
Représentants du Conseil Départemental du Haut Rhin	M. Rémy WITH	EXCUSE
	Mme Sabine DREXLER	EXCUSEE
Président de la Commission Technique	M. Christophe WEBER	

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux
Siège : Mairie 3, rue de la Vallée – 68210 MANSPACH / Secrétariat : 13, rue Sainte-Barbe – 68210 ALTENACH / Tél/Fax : 03.89.08.04.66 / contact@epage-largue.eu / www.epage-largue.eu